



# Privatisation de Pôle Emploi

## POLE EMPLOI

Votre service public de l'emploi est en danger !!!  
Mobilisez-vous avec toute la CGT

**Avant :** je téléphonais à Pôle emploi pour m'inscrire en tant que demandeur d'emploi !

**Maintenant,** je dois m'inscrire par internet obligatoirement ! Et si je téléphone à pôle Emploi, c'est un sous-traitant qui me répond et me redirige vers internet !!!



**Maintenant:** je remets mon dossier d'indemnisation lors de mon 1<sup>er</sup> rendez-vous, et avec le conseiller nous en vérifions l'exactitude. Le conseiller m'informe sur les pièces manquantes et me donne un 1<sup>er</sup> niveau d'information sur mes droits. Le dossier était traité dans un délai de 10 Jours.

**Demain :** Je devrai faire mon dossier par internet, y inclure les documents scannés. Mon dossier est étudié à distance, sans échange, au risque d'avoir un calcul de droits réalisés sur des informations incomplètes.

**Avant :** je pouvais me rendre en agence sans rendez-vous du lundi matin au vendredi soir pour consulter les offres, voir un conseiller emploi et un conseiller indemnisation...

**Maintenant:** les agences seront fermées au flux tous les après-midi. Il faut être convoqué pour y être reçu. Et le matin, les agences seront bien ouvertes mais je ne peux plus être reçu que par un conseiller indemnisation...Il est impossible d'être reçu pour les questions relatives à l'emploi !



BIENVENUE AU 39 49



**Avant :** c'était le conseiller chargé de mon suivi qui pouvait envisager des sanctions pour défaut de recherche d'emploi.

**Maintenant :** une équipe régionale de conseillers est dédiée à 100% au contrôle de recherche d'emploi !

**Pour la CGT, il est indispensable d'informer et de communiquer sur ces transformations, qui vont dégrader l'accueil des usagers et la qualité des services rendus !!  
L'objectif est bien de créer ensemble la solidarité nécessaire afin de protéger la devenir du service public de l'emploi**

La Direction Générale de Pôle Emploi a décidé, de façon unilatérale et contre l'avis des organisations syndicales, de fermer les portes de ses agences tous les après-midis.

Une façon de masquer le manque de moyens en personnels...

Seules les personnes ayant rendez-vous peuvent avoir accès à pôle Emploi. (Consulter les offres, demander une information sur leur indemnisation, bénéficier d'une aide à la mobilité pour se rendre à un entretien d'embauche...) De plus l'ouverture sur les matinées-bien que maintenue est fortement dégradée : les usagers qui se présentent ne sont reçus sans rendez-vous que pour des questions liées à l'indemnisation. Pour toute question liée à l'emploi, ils se voient renvoyés vers un rendez-vous ultérieur.

Dans un premier temps, quatre régions ont été concernées. Picardie, Corse, Guyane et Franche comté

La mise en œuvre a continué ensuite nationalement.

Avec leur syndicat CGT, les agents Pôle Emploi demandent le maintien du service les après-midis afin que le service public puisse continuer à remplir ses missions et répondre aux besoins des usagers, demandeurs d'emploi et employeurs de main d'œuvre.

Le Comité CGT Chômeurs rejoint les agents du service public de l'emploi, et demande la réouverture des agences pôle emploi l'après-midi.

### **LA LOGIQUE DU FRIC**

**LES GRANDES SURFACES FONT PLUS D'HEURES D'OUVERTURE POUR ACCUEILLIR PLUS DE CLIENTS  
POLE EMPLOI FAIT MOINS D'HEURES D'OUVERTURE POUR ACCUEILLIR MOINS DE CHOMEURS  
DANS LES DEUX CAS CE SONT LES MÊMES QUI TRINQUENT**

**Il n'est pas trop tard ! Il est important de signer et  
faire signer la pétition pour le maintien de  
l'ouverture des agences POLE EMPLOI**

